Terres d'Argentan INTERCO

Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Coulonces

PRESCRIPTIONS

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection stricte
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
- Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Emplacement réservé
- Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général

ZONAGE

- UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
- UH : Secteur de hameau ou de petit village
- UJ : Secteur urbain de jardin
- UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- UZ : Zone d'activité économique
- N : Zone naturelle
- Nj : Secteur naturel de jardin
- A : Zone agricole
- AUE

0 — 500 m

Sources : Cadastre DGI, IGN© BD-TOPO
Réalisation : Ville Ouverte